

aujourd'hui, mais nous avons dû nous contenter des rumeurs colportées par les journaux, et nous commençons à nous demander si ces bruits au sujet des activités de la Compagnie des jeunes Canadiens en fin de semaine sont fondés: renvois qualifiés de démissions, démissions effectives, et toute cette triste histoire qui ne fera que nuire au but et à l'idéal des jeunes protagonistes de l'action sociale dans les diverses communautés du pays. C'est à juste titre, semble-t-il, que l'on blâme le gouvernement de se retrancher derrière la constitution pour se dispenser d'intervenir dans les villes et, d'utiliser les organismes fédéraux d'action sociale pour aider les jeunes à faire le bien.

Nous ne le savons pas, car le ministre ne dira pas s'il compte ranimer l'organisme en en recousant les morceaux. Sa sagesse lui permettra peut-être d'annoncer quelque chose la veille de Noël. Nous savons au moins ce que le Père Noël fera ce soir-là, mais nous ignorons ce que dira le ministre; il insulte la Chambre en parlant ainsi d'une compagnie qui se trouve dans le chaos et dont la situation a même empiré au cours de la fin de semaine. Le ministre propose la nomination d'un contrôleur financier pour la Compagnie des jeunes Canadiens. Autant appliquer un tourniquet sur la main d'un homme dont la jambe, blessée et broyée, est peut-être le siège d'une hémorragie mortelle. C'est comme si l'on ouvrait le robinet quand la maison est en train de brûler.

Une voix: C'est excellent.

M. Nowlan: Ce sera encore mieux une fois que je serai lancé.

Une voix: Vous avez beaucoup de chemin à faire, Pat.

M. Nowlan: Il y a quantité de domaines à traiter lorsque nous avons affaire à pareille attitude de la part du ministre. Je le plains, car je ne crois pas qu'il se rende vraiment compte de ce qu'il est en train de faire. Je pense qu'il a de bonnes intentions, mais je n'arrive pas à comprendre ses motifs. Ce qui est triste, c'est qu'il ne se rend pas compte de ce qui se passe. S'il existe une chance de sauver la Compagnie des jeunes Canadiens, comme le gouvernement en a l'intention, il anéantira cette chance s'il ne commence pas par mettre la Chambre au courant de ses intentions. Par sa négligence à consulter qui que ce soit à la Chambre, c'est pourtant ce qu'il est en train de faire.

• (3.40 p.m.)

J'ai dit tantôt, monsieur l'Orateur, que nous sommes contre l'idée d'un contrôleur dont la durée du mandat serait indéterminée. Que

[M. Nowlan.]

ferait-il alors, monsieur l'Orateur? Considérons le dossier tel qu'il se présente actuellement. Il s'agit vraiment d'un nouvel affront au Parlement, pour ainsi dire. Aux termes de l'amendement proposé par le bill C-171, le gouvernement désignera quelqu'un pour des raisons d'ordre pratique. Cet homme tiendra les cordons de la bourse et il pourra remanier de fond en comble la Compagnie des jeunes Canadiens aussi longtemps qu'il restera à son poste. Il pourra le faire car il aura la haute main sur le budget. Il faut se rappeler que le bill établissant la Compagnie des jeunes Canadiens a été adopté à l'unanimité par le Parlement. C'est maintenant faire affront au Parlement que de présenter ce bill aujourd'hui sans nous expliquer vraiment les intentions du gouvernement.

Le gouvernement nous dit en fait: «Donnez-nous un chèque en blanc. Les choses se sont gâtées.» Si les choses se sont gâtées à un tel point, pourquoi le ministre ne s'est-il adressé à nous, ne nous a-t-il consultés, et nous aurions pu lui venir en aide, peut-être en adoptant ce bill en cinq minutes? Au lieu de cela, le gouvernement nous dit, «La situation est pourrie. Nous allons nommer un contrôleur.» Par suite des pouvoirs exécutifs qui lui seront attribués, ce contrôleur pourrait en fait changer toute la loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens.

Nous, députés de l'opposition, refusons de donner à un seul homme le pouvoir de remanier une loi adoptée par le Parlement à l'unanimité, en particulier en l'absence d'explication valable et d'un témoignage de confiance de la part du ministre qui ne daigne pas faire connaître ses intentions à la Chambre. Peut-être le ministre présentera-t-il un bill modificateur plus détaillé avant Noël, mais il ne nous l'a pas dit. Si oui, le contrôleur restera-t-il en fonction? Continuera-t-il à exercer ses pleins pouvoirs? Je l'ignore et le ministre ne nous l'a pas dit. Monsieur l'Orateur, nous nous opposons catégoriquement à un contrôleur sans mandat déterminé et à l'affront qu'une nomination de cette nature représente pour le Parlement car ce contrôleur pourrait effectivement remanier la loi sur la CJC.

Au besoin, monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de proposer un ou deux amendements, y compris une limite à la durée du mandat du contrôleur. Bref, nous croyons que le principe de la CJC est encore valable, mais il ne le restera pas longtemps si nous tentons de modifier la charte de la CJC au petit bonheur. A l'heure actuelle, la CJC a perdu sa crédibilité en tant qu'organisme de progrès social, sans en être entièrement responsable. Nous devrions nous rendre à cette évidence, enterrer la CJC et insister pour que le gouvernement se serve de l'expérience des trois